

Loi sur la santé et la sécurité du travail

Un véhicule dont peu de travailleurs ont la clé

par Jacqueline de Bruycker

La Loi sur la santé et la sécurité du travail ressemble à une voiture rutilante, équipée des derniers gadgets, mais qu'on ne peut malheureusement pas conduire parce qu'on n'en possède pas les clefs.

« L'adoption de la loi en 1979 a fait croire aux travailleurs qu'ils allaient dorénavant bénéficier de meilleures conditions de travail ainsi que d'un milieu de travail plus sécuritaire, mais pour la grande majorité d'entre eux, cela n'a pas été le cas. Ils ont tout simplement été exclus de la loi », déplore **Claude Faucher**, vice-président et responsable à la Centrale du dossier de la prévention en matière de santé et de sécurité du travail.

Deux poids deux mesures

Les travailleuses de l'industrie du vêtement sont exclues de la loi, pourtant ce secteur manufacturier affiche le plus haut taux de fréquence des lésions attribuables au travail répétitif.

Les problèmes de santé mentale sont de plus en plus fréquents dans le secteur de la santé et des services sociaux, pourtant aucune des personnes qui y travaillent ne fait partie d'un groupe reconnu prioritaire par la CSST.

Les groupes non prioritaires du commerce, des institutions financières, de la restauration sont parmi ceux qui présentent le plus de dossiers de réclamation à la CSST.

Dans la construction, un secteur d'activité à haut risque où surviennent de fréquents accidents et qui enregistre le plus grand nombre de décès au travail, la prévention se réduit encore trop souvent au port d'un casque, de lunettes de sécurité et d'une paire de bottes.

La loi n'en est pas à une contradiction, à une incohérence près, ainsi, elle protège les travailleurs qui fabriquent des cerceaux alors qu'elle n'accorde à ceux de l'industrie du meuble qu'une protection limitée en ne l'assujettissant qu'aux règlements sur les programmes de prévention et de santé, pourtant ils utilisent les mêmes bois, les mêmes outils, les mêmes scellants.

« Qu'attend le gouvernement pour agir ? Des centaines de travailleurs ont perdu la vie, se sont ruinés la santé à cause de ses tergiversations. Le gouvernement se préoccupe beaucoup des accidents de la route, mais qu'est-ce qu'il fait pour enrayer les accidents du travail ? Est-ce qu'un accident du travail est moins grave qu'un accident de la route ? Est-ce que les coûts humains, sociaux



Claude Faucher

qui en découlent sont moins élevés, moins graves? », interroge Claude Faucher.

Il fait valoir que dans les entreprises classées dans les groupes prioritaires, où tout l'arsenal des mécanismes prévus par la loi est en application, le nombre d'accidents a considérablement diminué. Dans le secteur minier par exemple, le nombre d'accidents indemnisés a chuté de 1447 en 1987 à 375 en 1999. « Le paritarisme, ça marche, il a fait ses preuves que ce soit dans la métallurgie ou dans l'imprimerie. Des employeurs eux-mêmes le reconnaissent, mais un trop grand nombre refuse encore de faire de la prévention sous prétexte que cela coûte cher. Et, comme le gouvernement n'a pas le courage politique de les y forcer, un nombre effarant de travailleurs continuent d'écooper de cette situation. Il faut que ça cesse », souligne-t-il.

Des devoirs à finir

Le monde syndical est au diapason et déterminé à forcer le gouvernement à finir le travail qu'il a commencé en 1979 en mettant

en vigueur tous les éléments de la Loi sur la santé et la sécurité du travail. « Il a adopté une loi qui répondait à un objectif très précis, celui d'éliminer à la source tous les dangers qui constituaient une menace pour la santé et la sécurité des travailleurs, en y associant activement employeur, syndicat et travailleurs. »

Cette approche paritaire était des plus novatrices puisque le législateur sortait les questions relatives à la santé et à la sécurité du travail du processus de la négociation collective. « Les acquis qui étaient alors obtenus par les travailleurs, étaient souvent fragiles, aléatoires, trop dépendants du rapport de force établi entre les parties. Le gouvernement a voulu protéger les travailleurs des aléas de la négociation et ainsi éviter que les gains qu'ils réalisaient ne soient par la suite toujours remis en question » assure Claude Faucher.

Le gouvernement s'est arrêté sur sa lancée, les règlements qu'il a promulgués ont conduit à une application discriminatoire de la loi dont près de 86% des travailleurs paient la note aujourd'hui encore. « Il ne faut plus que cela continue. La discrimination a assez duré. Nous devons faire comprendre au gouvernement qu'il n'y a plus de compromis, d'échappatoire possible, nous allons nous battre jusqu'au bout pour que tous les travailleurs bénéficient des mêmes droits et aient accès aux mêmes outils. » ☺